

Législature 2015-2020

Délibération N° 874

Séance du Conseil municipal du 26 mai 2020

**PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL POUR LES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE A CONFIGNON**

Vu la création de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon en 2002

Vu la demande de la Commune d'Aire-la-Ville de rejoindre la Fondation en vue de l'ouverture d'une structure d'accueil préscolaire

Vu la loi sur l'accueil préscolaire du 12 septembre 2019

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre t et 81 alinéa 3

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission sociale, logement et communication (CSLC) du 10.03.2020

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

**DECIDE**  
à la majorité simple

Par 17 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 membres présents

- a) D'approuver la modification des statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- b) De donner les pouvoirs nécessaires au Conseil administratif pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.
- c) De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la Commune d'Aire-la-Ville.
- d) De fixer l'entrée en vigueur desdits statuts dès l'approbation du Conseil d'Etat.



Le Président : Jean Carlo TABOADA



Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN